

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1^{er} juillet 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Claude MERDY a donné pouvoir à Philippe PÉCASTAINGS.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022**

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire, pour chaque fréquentation du service (matin ou soir), à compter du 1^{er} septembre 2021, comme indiqué ci-dessous :

- famille imposable : 1,40 €
- famille non imposable : 1,20 €.

Pour faire face à l'accroissement des coûts du service (augmentation des rémunérations du personnel et des coûts des fluides), le Maire propose à ses collègues une hausse des tarifs de 0,05 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs pour chaque fréquentation de l'accueil périscolaire (matin ou soir), comme suit :

- famille imposable : 1,45 €
- famille non imposable : 1,25 €.

PRÉCISE qu'une facture mensuelle, comportant les prestations de cantine et de l'accueil périscolaire, sera émise par famille.

Fait et délibéré à GUICHE, le 6 juillet 2022

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON